

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2017/403 DU CONSEIL**du 7 mars 2017****mettant en œuvre l'article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 377/2012 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la République de Guinée-Bissau**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 377/2012 du Conseil du 3 mai 2012 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la République de Guinée-Bissau ⁽¹⁾, et notamment son article 11, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 3 mai 2012, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 377/2012.
- (2) Le comité du Conseil de sécurité des Nations unies créé en vertu de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies a mis à jour les informations relatives à onze personnes faisant l'objet de mesures restrictives.
- (3) Il y a donc lieu de modifier l'annexe I du règlement (UE) n° 377/2012 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (UE) n° 377/2012 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 7 mars 2017.

*Par le Conseil**Le président*

L. GRECH

⁽¹⁾ JOL 119 du 4.5.2012, p. 1.

ANNEXE

À l'annexe I du règlement (UE) n° 377/2012, les mentions relatives aux personnes énumérées ci-après sont remplacées par les mentions suivantes:

	Nom	Informations d'identification [date et lieu de naissance (d.d.n. et l.d.n.), numéro de passeport/carte d'identité, etc.]	Motifs	Date de désignation
1.	António INJAI (pseudonyme «António INDJAI»)	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 20.1.1955 l.d.n.: Encheia, Sector de Bissorá, Região de Oio, Guinée-Bissau Parents: Wasna Injai (nom du père) et Quiritche Cofte (nom de la mère) Désignation: a) Général de corps d'armée b) Chef d'état-major des forces armées Passeport: passeport diplomatique n° AAID00435 Date de délivrance: 18.2.2010 Lieu de délivrance: Guinée-Bissau Date d'expiration: 18.2.2013 Date de désignation par les Nations unies: 18.5.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5782445	António Injai a pris part personnellement à la planification et la conduite de la mutinerie du 1 ^{er} avril 2010, qui a abouti à l'arrestation illégale de Carlos Gomes Júnior, Premier ministre, et de José Zamora Induta, alors chef d'état-major des forces armées; au cours de la période électorale de 2012, en tant que chef d'état-major des forces armées, Injai a menacé de renverser les autorités élues et de mettre un terme au processus électoral; António Injai a participé à la planification opérationnelle du coup d'État du 12 avril 2012. Au lendemain de ce coup d'État, le premier communiqué du «commandement militaire» a été diffusé par l'état-major des forces armées, dirigé par le général Injai.	3.5.2012
2.	Mamadu TURE (pseudonyme «N'Krumah»)	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 26.4.1947 Désignation: a) Major général b) Chef d'état-major adjoint des forces armées Passeport diplomatique n° DA0002186 Date de délivrance: 30.3.2007 Lieu de délivrance: Guinée-Bissau Date d'expiration: 26.8.2013 Date de désignation par les Nations unies: 18.5.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5782456	Membre du «commandement militaire» qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012.	3.5.2012
3.	Estêvão NAMENA	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 7.3.1956 Désignation: Inspecteur général des forces armées Date de désignation par les Nations unies: 18.5.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5782449	Membre du «commandement militaire» qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012.	3.5.2012

	Nom	Informations d'identification [date et lieu de naissance (d.d.n. et l.d.n.), numéro de passeport/carte d'identité, etc.]	Motifs	Date de désignation
4.	Ibraïma CAMARÁ (pseudonyme «Papa Camará»)	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 11.5.1964 Parents: Suareba Camará (nom du père) et Sale Queita (nom de la mère) Désignation: a) Général de brigade b) Chef d'état-major des forces aériennes Passeport diplomatique n° AAID00437 Date de délivrance: 18.2.2010 Lieu de délivrance: Guinée-Bissau Date d'expiration: 18.2.2013 Date de désignation par les Nations unies: 18.5.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5781782	Membre du «commandement militaire» qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012.	3.5.2012
5.	Daba NAUALNA (pseudonyme «Daba Na Walna»)	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 6.6.1966 Parents: Samba Nualna (nom du père) et In-Uasne Nanfafe (nom de la mère) Désignation: a) Lieutenant-colonel b) Porte-parole du «commandement militaire» Passeport n° SA 0000417 Date de délivrance: 29.10.2003 Lieu de délivrance: Guinée-Bissau Date d'expiration: 10.3.2013 Date de désignation par les Nations unies: 18.5.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5782452	Porte-parole du «commandement militaire» qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012.	3.5.2012
9.	Cranha DANFÁ	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 5.3.1957 Désignation: a) Colonel b) Chef des opérations de l'état-major interarmées Passeport: AAIN29392 Date de délivrance: 29.9.2011 Lieu de délivrance: Guinée-Bissau Date d'expiration: 29.9.2016 Date de désignation par les Nations unies: 18.7.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5782442	Membre du «commandement militaire» qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012. Proche conseiller du chef d'état-major des forces armées, António Injai.	1.6.2012

	Nom	Informations d'identification [date et lieu de naissance (d.d.n. et l.d.n.), numéro de passeport/carte d'identité, etc.]	Motifs	Date de désignation
11.	Sanha CLUSSE	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 28.9.1965 Parents: Cluse Mutchá (nom du père) et Dalu Imbungue (nom de la mère) Désignation: a) Capitaine (Marine) b) Chef d'état-major de la marine par intérim Passeport: SA 0000515 Date de délivrance: 8.12.2003 Lieu de délivrance: Guinée-Bissau Date d'expiration: 29.8.2013 Date de désignation par les Nations unies: 18.7.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5782435	Membre du «commandement militaire» qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012. Très proche d'António Injai. Sanha Clusse a rejoint la délégation «commandement militaire» qui a rencontré la Cedeao à Abidjan le 26 avril 2012.	1.6.2012
12.	Júlio NHATE	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 28.9.1965 Désignation: a) Lieutenant-colonel b) Commandant du régiment de parachutistes Date de désignation par les Nations unies: 18.7.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5782454	Membre du «commandement militaire» qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012. Fidèle allié d'António Injai, le lieutenant-colonel Júlio Nhate a la responsabilité directe du coup d'État du 12 avril 2012 puisque c'est lui qui a dirigé l'opération militaire.	1.6.2012
13.	Tchipa NA BIDON	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 28.5.1954 Parents: «Nabidom» Désignation: a) Lieutenant-colonel b) Chef du renseignement Passeport: passeport diplomatique DA0001564 Date de délivrance: 30.11.2005 Lieu de délivrance: Guinée-Bissau Date d'expiration: 15.5.2011 Date de désignation par les Nations unies: 18.7.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5782446	Membre du «commandement militaire» qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012.	1.6.2012

	Nom	Informations d'identification [date et lieu de naissance (d.d.n. et l.d.n.), numéro de passeport/carte d'identité, etc.]	Motifs	Date de désignation
14.	Tcham NA MAN (pseudonyme Namam)	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 27.2.1953 Parents: Biute Naman (nom du père) et Ndjade Na Noa (nom de la mère) Désignation: a) Lieutenant-colonel b) Chef de l'hôpital militaire des forces armées Passeport: SA0002264 Date de délivrance: 24.7.2006 Lieu de délivrance: Guinée-Bissau Date d'expiration: 23.7.2009 Date de désignation par les Nations unies: 18.7.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5782448	Membre du «commandement militaire» qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012. Également membre du haut commandement militaire (sommet de la hiérarchie militaire bissau-guinéenne).	1.6.2012
16.	Idrissa DJALÓ (pseudonyme: Idrîça Djaló)	Nationalité: Guinée-Bissau d.d.n.: 18 décembre 1954 Désignation: a) Major b) Conseiller protocolaire du Chef d'état-major des forces armées c) Colonel d) Chef du protocole au quartier général des forces armées (par la suite) Passeport: AAISO40158 Date de délivrance: 12.10.2012 Lieu de délivrance: Guinée-Bissau Date d'expiration: 2.10.2015 Date de désignation par les Nations unies: 18.7.2012 (en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies) Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies site web: https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5782443	Point de contact du «commandement militaire» qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012 et l'un de ses membres les plus actifs. Il a été l'un des premiers officiers à reconnaître publiquement son appartenance au «commandement militaire» puisqu'il en a signé l'un des premiers communiqués (le n° 5, daté du 13 avril 2012). Le major Djaló appartient aussi au renseignement militaire.	18.7.2012